



Déclaration liminaire – CTSD 2nd degré – 08-02-2019

La rentrée scolaire 2019, épisode deux de l'actuel gouvernement, ne dérogera en rien des méthodes mortifères déjà à l'œuvre l'an dernier, et poursuivies sans relâche dans le Primaire et le Secondaire : Collèges, Lycées, mais aussi Lycées Professionnels dans lesquels de nombreuses pertes d'heures (donc de postes) nous remontent chaque jour.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est-à-dire les moyens alloués aux Collèges, malgré un ralentissement on observe une nouvelle hausse démographique (+232 élèves contre le double en 2018), la dotation horaire n'évolue pas tandis que le taux H/E (heure / élèves) se dégrade encore (1,15 contre 1,165 en 2018 et 1,18 en 2017), ce qui signifie de facto des conditions de travail toujours plus difficiles pour les personnels enseignants.

Sans oublier que nos salaires se dégradent chaque année davantage, comme le montre l'étude du SNALC parue en février 2019 dans notre mensuel.

Ce constat sans appel est inacceptable pour notre syndicat.

Lors de la réforme du Collège, le SNALC rappelle qu'il avait proposé seul – et contre tous, y compris l'ensemble des autres organisations – la grève pendant les corrections du brevet des collèges, légale et bien plus bénéfique et redoutée qu'une journée de grève ordinaire.

C'est pourquoi, dans ce contexte de saturation, le SNALC n'hésitera pas à réitérer, après consultation de ses adhérents, son mot d'ordre de grève du stylo rouge : grève les jours de correction d'examens.